

Técou, le 5 juillet 2022

Aux Conseillers Communautaires
Titulaires et Suppléants de la Communauté
d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Objet : Convocation au Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

LUNDI 11 JUILLET 2022 à 18h00
salle multiculturelle de Técou
24 Chemin des Martisses - 81600 Técou

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

1° DELIBERATIONS

- 01- Rapport d'activités 2021 de la Communauté d'agglomération - Modification
- 02- Règlement intérieur de la Communauté d'agglomération – Modification
- 03- Composition des Commissions thématiques permanentes - Modification des membres
- 04- Avenant n°1 au marché relatif à la fourniture et livraison de repas pour les crèches de la communauté d'agglomération
- 05- Avenant n°3 au lot n°1 du marché relatif à la fourniture et livraison de repas pour les écoles
- 06- Avenant n°3 au lot n°5 du marché relatif au nettoyage des locaux et des vitreries communautaires
- 07- Avenant n°3 au marché relatif au contrôle des installations d'assainissement non collectif
- 08- Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics, la construction d'une école et la rénovation d'une maison de quartier dans le quartier de Lentajou à Gaillac
- 09- Attribution des marchés de travaux relatifs à l'aménagement des espaces publics du quartier Lentajou à Gaillac
- 10- Rapport annuel d'activités 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 11- Créations de postes – Direction Education-Jeunesse
- 12- Nouvelles tarifications SPANC et Obligation de contrôle pour les branchements privés à l'assainissement collectif, sur le territoire de l'Agglomération
- 13- Contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation des réseaux de transports publics urbains et du Transport à la Demande
- 14- Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial pour le PUP du quartier Mazérac entre la Communauté d'agglomération, la Commune de Lisle sur Tarn et l'aménageur KALIOLOG
- 15- Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision n°1 sous forme allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gaillac
- 16- Prescription de révision n°2 sous forme allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gaillac, approbation des objectifs poursuivis, précision des modalités de concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme
- 17- Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision n°5 sous forme allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graulhet
- 18- Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision n°2 sous forme allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rabastens

- 19- Engagement de l'inventaire des ZAE mis en place par la loi Climat Résilience
- 20- Mise en place d'une tarification pour les évènements organisés par le Service Culture
- 21- Mise à jour du projet d'établissement des crèches communautaires : Les Dadou's, Les P'tits Lis'Loups, La Rose des Vents, Arc en Ciel, Enfant Phare, Les Calinous, Les Grapillous

2° QUESTIONS DIVERSES

3° INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Paul SALVADOR,
Président
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet



Pouvoir :

Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse assemblee@gaillac-graulhet.fr ou déposés au Bureau des assemblées avant le lundi 11 juillet 2022 - 12h00.